

43 SAINT GEORGES
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 euros
60, Rue François 1^{er}
75008 PARIS
R.C.S PARIS 981 860 703

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

Et le DIX JUIN

Les Actionnaires de la Société **43 SAINT GEORGES** Société à Actions Simplifiée au capital de **1.000 €uros** divisé en **1.000** actions de **1 €uro** chacune, dont le siège social situé **60, Rue François 1^{er} à Paris (75008)**, ont tenu au siège social, une **Assemblée Générale Ordinaire**.

La séance est ouverte sous la présidence de **Monsieur LEMAIRE Guillaume, Jean, René, Président**.

Le président constate que les actionnaires présents ou régulièrement représentés possèdent plus de la moitié des actions, et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée,

Le Rapport de Gestion,

Le Rapport Spécial du Président,

L'Inventaire, le Bilan, le Compte de Résultat et l'Annexe,

Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du Rapport de Gestion de la Présidence sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024,

Approbation des Comptes et Rapports,

Quitus de la Présidence,

Affectation du Résultat,

**Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce,
Pouvoirs pour formalités.**

Lecture est donnée du Rapport de Gestion. La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées, puis la discussion close et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion de la présidence sur les comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2024**, approuve les termes dudit rapport et les comptes annuels tels qu'ils sont présentés.

L'assemblée générale approuve, en conséquence, les actes de gestion accomplis par la présidence au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait, et donne quitus entier et sans réserve à la présidence de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, **est adoptée à l'unanimité.**

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, approuve la proposition d'affectation du résultat telle qu'elle lui a été présentée par le président et décide, en conséquence, d'affecter le bénéfice s'élevant à **58.811 euros** d'affecter comme suit :

- **100 euros** au poste « **Réserve légale** »
- **58.711 euros** au poste « **Report à Nouveau** »

Cette résolution, mise aux voix, **est adoptée à l'unanimité.**

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial de la Présidence sur les conventions visées à l'**article L. 223-19 du Code de Commerce**, déclare approuver les termes dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, **est adoptée à l'unanimité.**

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités de publicité et de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, **est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture a été signé par les actionnaires présents ou représentés.

Néant *Désignation de l'entreprise SAS 43 SAINT GEORGESAdresse de l'entreprise 60 RUE FRANCOIS 1ER 75008 PARISNuméro SIRET* 9 8 1 8 6 0 7 0 3 0 0 0 1 7Durée de l'exercice en nombre de mois* 14

Durée de l'exercice précédent*

Exercice N clos le
31/12/2024**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations	010		012			
	incorporelles	014		016			
	Fonds commercial*						
	Autres*						
	Immobilisations corporelles*	028	7 119 214	030			7 119 214
Immobilisations financières* (1)	040		042				
	Total I (5)	044	7 119 214	048			7 119 214
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050		052			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	060		062			
	Marchandises *	064		066			
	Avances et acomptes versés sur commandes	068		070			
	Créances	072	44 507	074			44 507
	(2)						
	Clients et comptes rattachés*						
	Autres* (3)						
	Valeurs mobilières de placement	080	1 291 973	082			1 291 973
	Disponibilités	084	5 923	086			5 923
Charges constatées d'avance *	092		094				
	Total II	096	1 342 404	098			1 342 404
	Total général (I + II)	110	8 461 619	112			8 461 619
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120					1 000
	Écarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136					58 810
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
		Total I	142				
	Total II	154					
Provisions pour risques et charges	156						5 712 251
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	164					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166					10 665
	Fournisseurs et comptes rattachés*	169					12 992
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)	172					2 665 900
	Comptes courants d'associés	173					
	Autres dettes	174					
	Produits constatés d'avance	175					
	Total III	176					8 401 809
	Total général (I + II + III)	180					8 461 619
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		5 712 251
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		7 119 215
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

COMPTES ANNUELS

2024

Période du 22/11/2023 au 31/12/2024

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 43 SAINT GEORGES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 8 461 620 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 58 811 euros.

L'exercice a une durée de 14 mois, recouvrant la période du 22/11/2023 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 06/05/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		7 119 215		7 119 215
Immobilisations financières				
Total		7 119 215		7 119 215
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				
ACTIF NET				7 119 215

Immobilisations corporelles

Immobilisations en cours

Montant des dépenses comptabilisées : 7 119 215 euros

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 44 507 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	44 507	44 507	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	44 507	44 507	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 8 401 809 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				5 712 251
- à plus de 1 an à l'origine	5 712 251			
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 666	10 666		
Dettes fiscales et sociales	12 992	12 992		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 665 900	2 665 900		
Produits constatés d'avance				
Total	8 401 809	2 689 558		5 712 251
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	-5 712 251			
(**) Dont envers les associés	2 665 900			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	3 000
Total	3 000